

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 14 février 2011, à compter de 19H30 à la salle du conseil municipal au 70, 12^e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:
Gilbert Pilote, maire
Pauline Lauzon, conseillère
Diane Sirard, conseillère
Mario Lachaine, conseiller
Yvon Forget, conseiller
Georges Piché, conseiller
Mario Léonard, conseiller

Normand Bélanger, directeur général

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire déclare l'assemblée ouverte.

10-02-11

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par le Directeur général.

ADOPTÉE

11-02-11

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 JANVIER 2011

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 10 janvier 2011, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le Directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'approuver le procès-verbal de la séance du 10 janvier 2011 du conseil municipal de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

12-02-11

SUBVENTIONS AUX ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF ANNÉE 2011

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE les organismes suivants reçoivent leur subvention ou partie de leur subvention pour l'année 2011 :

Double Défi (billets spectacle) :	150.00\$
Cadet de l'Air, Escadron 739 Vallée du Lièvre :	50.00\$
Chambre de commerce de Ferme-Neuve	
➤ 01 février : 8,500\$	
➤ 01 juin : 8,500\$	
➤ 01 septembre : 8,000\$	25,000.00\$
Villages d'accueil des Hautes-Laurentides :	5,000.00\$
Centre communautaire de Ferme-Neuve	6,000.00\$
Centre Promo santé (loyer d'oct., nov. et déc. 2010)	3,732.10\$
Club de motoneige Nord de la Lièvre de Ferme-Neuve inc.	1,750.00\$
Association d'ensemencement des lacs de Ferme-Neuve inc.	2,000.00\$
Les Amis de la Montagne du Diable(10,000\$/mois de fév. @nov).	100,000.00\$
Association Féminine d'Éducation et d'Action sociale	100.00\$

ADOPTÉE

13-02-11

LES AMIS DE LA MONTAGNE, VÉRIFICATEUR DES ÉTATS FINANCIERS

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve avise le vérificateur monsieur Sylvain Guilbault, c.a. que le mandat de celui-ci ne sera plus une mission de vérification dans le dossier des Amis de la Montagne du Diable, mais une mission d'examen des livres comptables.

ADOPTÉE

14-02-11

AUTORISATION DE DÉPLACEMENTS, DIRECTION GÉNÉRALE

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE le Directeur général soit autorisé à effectuer les déplacements suivants, dans le cadre de ses fonctions :

- 1) 22 février, à La Prairie, pour la rencontre annuelle du Groupe Financier AGA inc. concernant les Assurances collectives.
- 2) 11 mai, à St-Hyacinthe, pour la rencontre de l'assemblée générale de prévention en santé et sécurité au travail de l'UMQ.

QUE les frais de déplacements et de séjours soient remboursés au Directeur général sur présentation des pièces justificatives concernant ces deux évènements.

ADOPTÉE

15-02-11

MANDAT À LA FIRME GÉNIVAR (Hôtel de ville, 125, 12^e Rue)

Il est proposé par madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE l'offre de service de monsieur Stéphane Bouchard, ingénieur, de la firme d'ingénierie Génivar concernant l'offre de service professionnelle en ingénierie électromécanique pour l'aménagement d'un nouvel Hôtel de ville et des locaux connexes et qui se détaillent comme suit :

Relevés et mise en plan des relevés, forfaitaire à 1 750.00\$.
Préparation des plans et devis, forfaitaire à 16 000.00\$ le tout avant taxes, tel que spécifié dans la lettre de monsieur Bouchard ing., du 17 janvier 2011 soit accepté.

ADOPTÉE

16-02-11

REPRÉSENTANT MUNICIPAL À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE

Il est proposé par madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE monsieur Mario Lachaine soit nommé représentant officiel de la Municipalité de Ferme-Neuve à la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre et qu'il soit autorisé à voter pour et au nom de la Municipalité, et ce, en remplacement de monsieur Mario Léonard ;

QUE monsieur Yvon Forget soit nommé substitut lors d'absence de monsieur Mario Lachaine.

ADOPTÉE

17-02-11

APPUI AU PROJET DE RURALITÉ (service des loisirs)

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE le conseil municipal confirme à la MRC d'Antoine-Labelle son appui au Service des Loisirs de la Municipalité de Ferme-Neuve dans le dépôt de leur projet de « Parc de planches à roulettes » dans le cadre du Programme national de la ruralité 2007-2014;

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve confirme aussi son implication par son service des travaux publics (5,690.70\$) et du service des loisirs (955.00\$).

ADOPTÉE

18-02-11

APPEL D'OFFRES POUR LA VENTE DES ÉQUIPEMENTS DE RESTAURATION DU CENTRE SPORTIF BEN LEDUC

CONSIDÉRANT que la Municipalité a fait paraître dans les journaux locaux un appel d'offres pour la vente des équipements de restauration du Centre sportif Ben Leduc ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a procédé à l'ouverture des soumissions le mercredi 09 février vers 11heures devant certains membres du conseil ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal après l'ouverture de celles-ci a constaté qu'elle n'avait pas atteint la mise minimale qu'il s'était fixée pour céder ces équipements ;

➤ Sorel Jean-Noël	400.00\$
➤ Investissement Rock Forget inc.	1800.00\$
➤ Cie 9192-3284 Québec inc. (La Girouette)	561.21\$
➤ Cie 9090-8336 Québec inc. (Le Sportif)	3150.00\$
➤ Comité des Fêtes de Ferme-Neuve	2500.00\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

QUE l'appel d'offres public pour la vente des équipements de restauration du Centre sportif Ben Leduc soit annulé séance tenante;

QUE le conseil municipal autorise le Directeur général à retourner les dépôts reçus déposés par les soumissionnaires.

ADOPTÉE

19-02-11

VENTE DE GRÉ À GRÉ DES ÉQUIPEMENTS DE RESTAURATION

CONSIDÉRANT que la Municipalité après ouverture des soumissions pour la vente des équipements de restauration du Centre sportif, n'a pas atteint son objectif qu'elle s'était fixé, soit un montant de 4,000\$;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du Code municipal, celle-ci peut vendre de gré à gré à un organisme à but non lucratif en autant que la juste valeur marchande des équipements soit atteinte ;

CONSIDÉRANT qu'à l'ouverture des soumissions, le soumissionnaire le plus haut offrait à la Municipalité la somme de 3,150\$, alors qu'elle espérait obtenir selon ses estimées la somme de 4,000\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

QUE le conseil municipal rencontrera les OSBL de Ferme-Neuve afin de connaître leurs intentions d'achat de ses équipements.

ADOPTÉE

20-02-11

TRANSFERT DE BAIL, CLUB DE SKI DE FOND DE FERME-NEUVE

CONSIDÉRANT QUE le Club de ski de fond Ferme-Neuve n'est plus actif depuis sa dissolution en septembre 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a racheté pour l'hypothèque le local du 5, Montée Baskatong ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité vient d'apprendre que le Club de ski de fond était locataire par bail d'un emplacement de 4,000 mètres carrés sur le lot 5, rang II, canton Major ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà à plusieurs endroits des sites semblables pour les activités de ski de fond et qu'elle désire utiliser ce site pour compléter les activités de plein air ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve demande au Ministère des Ressources naturelles et Faune, le transfert du bail numéro 605716 émis le 2 septembre 1998 au nom du « Club de ski de fond Ferme-Neuve inc. » à la Municipalité de Ferme-Neuve pour fins d'activités sportives et récréatives.

ADOPTÉE

21-02-11

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR JEANNINE AUBIN LALANDE DU 336, 1^{ER} RANG DE MOREAU, FERME-NEUVE, LOTS 19-P, 20-P RANG 1, AU CADASTRE DE MOREAU, ZONE A 04

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par madame Jeannine Aubin Lalande et invite la population à se prononcer ;

Le Directeur général fait rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT que la propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure pour l'empiètement d'un (1) garage de 1.54 mètres dans la marge latérale prescrite de 3 mètres, tel que spécifié au règlement de zonage numéro 23, article 8.3.1 d);

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve, portant le numéro 32;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 21 janvier 2011, portant le numéro CCU-03-01-11;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise la demande de dérogation mineure présentée par Jeannine Aubin Lalande pour l'empiètement de 1.54 mètres dans la marge latérale prescrite de 3 mètres, pour le garage, tel que spécifié au règlement de zonage numéro 23, article 8.3.1 d), le tout pour le terrain du 336, 1^{er} rang de Moreau, à Ferme-Neuve, portant le numéro de lots 19-P, 20-P, rang 1, au cadastre de Moreau, au cadastre officiel du Québec, zone A 04.

ADOPTÉE

22-02-11

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 23 RELATIF AU ZONAGE

Il est proposé par madame la conseillère Diane Sirard résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE le dépôt du premier projet de règlement numéro 23-14 visant la modification du règlement numéro 23 relatif au zonage de la Municipalité de Ferme-Neuve soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

23-02-11

AVIS DE MOTION (règlement 23-14)

Avis de motion est présentement donné par madame la conseillère Pauline Lauzon qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, il y aura dépôt d'un règlement modifiant le règlement numéro 23 relatif au zonage.

ADOPTÉE

24-02-11

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-14

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéros : 23-14 modifiant le règlement de zonage numéro 23, soit tenue le lundi 14 mars 2011 à 19h30.

ADOPTÉE

25-02-11

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 21-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 21 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS

Il est proposé par madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE le dépôt du premier projet de règlement numéro 21-08 visant la modification du règlement numéro 21 relatif aux permis et certificats de la Municipalité de Ferme-Neuve soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

26-02-11

AVIS DE MOTION (règlement 21-08)

Avis de motion est présentement donné par monsieur le conseiller Georges Piché qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, il y aura dépôt d'un règlement modifiant le règlement numéro 21 relatif aux permis et certificats.

ADOPTÉE

27-02-11

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 21-08

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéros : 21-08 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 21, soit tenue le lundi 14 mars 2011 à 19h30.

ADOPTÉE

28-02-11

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 25-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 25 RELATIF À LA CONSTRUCTION

Il est proposé par madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE le dépôt du premier projet de règlement numéro 25-04 visant la modification du règlement numéro 25 relatif à la construction de la Municipalité de Ferme-Neuve soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

29-02-11

AVIS DE MOTION (règlement 25-04)

Avis de motion est présentement donné par monsieur le conseiller Georges Piché qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, il y aura dépôt d'un règlement modifiant le règlement numéro 25 relatif à la construction.

ADOPTÉE

30-02-11

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 25-04

Il est proposé par madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéros : 25-04 modifiant le règlement sur la construction numéro 25, soit tenue le lundi 14 mars 2011 à 19h30.

ADOPTÉE

31-02-11

AVIS DE MOTION (règlement 32-02)

Avis de motion est présentement donné par monsieur le conseiller Mario Lachaine qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, il y aura dépôt d'un règlement modifiant le règlement numéro 32 relatif aux dérogations mineures aux règlements d'urbanisme.

ADOPTÉE

32-02-11

TRANSPORT QUÉBEC (demande de remboursement amélioration du réseau routier)

Il est proposé par madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins 7^{ième} Avenue, 6^{ième} Rue et 7^{ième} Rue pour un montant subventionné de 50,000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la Municipalité.

ADOPTÉE

33-02-11

COMPTES À PAYER LISTE DÉPOSÉE POUR ACCEPTATION AU 14 FÉVRIER 2011, POUR LES DÉPENSES DE 2010

Chaque membre du conseil ayant reçu une liste pour acceptation des comptes à payer, le Directeur général est dispensé d'en faire lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 14 février 2011 pour les dernières dépenses de 2010 à savoir :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT.....26,183.78\$

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT..... 0\$

TOTAL DE 2010.....26,183.78\$

et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE

34-02-11

COMPTES À PAYER LISTE DÉPOSÉE POUR ACCEPTATION AU 14 FÉVRIER 2011

Chaque membre du conseil ayant reçu une liste pour acceptation des comptes à payer, le Directeur général est dispensé d'en faire lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 14 février 2011 à savoir :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT.....451,267.86\$

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT..... 0\$

TOTAL DU MOIS.....451,267.86\$

et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

35-02-11

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame la conseillère Pauline Lauzon, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, de clore l'assemblée à 20H35.

ADOPTÉE

GILBERT PILOTE,
Maire

NORMAND BÉLANGER,
Directeur général